



SOCIÉTÉ CANTONALE DES CHANTEURS VAUDOIS

FÊTE CANTONALE DE CHANT ECHALLENS 2017

INTERPRÉTATION DEVANT JURY
AVEC OU SANS LECTURE

REGLEMENT

Art. 1 Le passage devant jury est ouvert en priorité à toutes les sections de la SCCV, ainsi qu'à toute autre chorale intéressée.

Le Comité cantonal peut inviter des sociétés chorales et ensembles vocaux d'autres cantons.

Les chorales annoncent leur participation définitive au 30 septembre 2016, dans l'une des catégories suivantes, la première étant la plus facile :

- Première, deuxième ou troisième catégorie "Mixte"
- Première, deuxième ou troisième catégorie "Hommes"
- Première ou deuxième catégorie "Dames"

Art. 2 Plusieurs sociétés ont la faculté de se réunir en un "Ensemble choral".
Les mentions sont alors remises à chacune des sociétés.

Art. 3 Le passage devant jury comprend l'épreuve d'interprétation d'un chœur imposé "a cappella" et de chœurs de choix. L'épreuve de lecture à vue est facultative.

Art. 4 Selon les cas, une indemnité pouvant aller jusqu'à 50% du montant de la carte de Fête, peut être exigée de la société qui, après s'être inscrite définitivement à la Fête, y renonce.

Chœur imposé

Art. 5 La Commission de musique choisit un chœur imposé par catégorie.
Les titres en sont communiqués aux chorales deux ans avant la Fête.

Chœurs de choix

Art. 6 Le programme de choix, d'une durée de 6 à 8 minutes, est composé d'une ou plusieurs pièces, avec ou sans accompagnement, avec ou sans soliste. Au moins l'une de celles-ci se chantera "a cappella".
Un court extrait musical est autorisé afin de tester l'acoustique.

Art. 7 Les sociétés se présentent selon un horaire établi par le Comité d'organisation, d'entente avec le Comité cantonal.
Les sociétés précisent l'ordre d'interprétation de leur programme, le chœur imposé étant interprété en premier.

Art. 8 Afin de ne pas perturber l'horaire, aucun bis n'est accordé.
Les chorales peuvent disposer d'un piano et d'un lutrin de direction pour le chef.
Les frais d'accompagnement sont à la charge des sociétés.